

Conseil économique et social

Distr. générale 4 juin 2019

Français

Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quinzième session

Point 4 a) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

75/2. Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a souligné que c'était aux gouvernements qu'incombait au premier chef la responsabilité d'assurer le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable d'ici à 2030,

Rappelant également la résolution 70/299 de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que le forum politique de haut niveau pour le développement durable assumerait un rôle central en supervisant un réseau de mécanismes de suivi et d'examen du Programme 2030 à l'échelle mondiale, engagé les États Membres à déterminer quelles instances et structures régionales ou sous-régionales, selon le cas, permettraient à l'avenir de contribuer au mieux au suivi et à l'examen de la mise en œuvre effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau, sachant qu'il était nécessaire d'éviter les chevauchements d'activités, et s'est félicitée des mesures prises à cet égard,

Rappelant en outre sa résolution 73/1 du 19 mai 2017 sur l'alignement de son appareil de conférence sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans laquelle elle a décidé que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable faisait partie de son appareil subsidiaire, et sa résolution 73/9 du 19 mai 2017 sur la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle a engagé les États membres à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, comme prévu par la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, et, à l'échelon régional, sur la base de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique¹,

Ayant examiné le rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et son annexe²,

Constatant que les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 sont insuffisants au niveau national et que la région Asie-Pacifique doit redoubler d'efforts à l'appui de la réalisation de chaque objectif de développement durable si elle entend mettre en œuvre le Programme 2030,

Constatant également qu'il est fondamental de donner des moyens d'action aux populations, notamment à la société civile et au secteur privé, et d'assurer leur inclusion pour concrétiser l'aspiration à ne laisser personne de côté, conformément au Programme 2030, porteur de changement,

Soulignant le rôle qu'elle joue en aidant les pays, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers, à présenter une perspective régionale de la mise en œuvre du Programme 2030,

Se félicitant du rôle joué par le secrétariat dans le renforcement des capacités nationales et régionales en vue de la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable, notamment dans le cadre des examens nationaux volontaires,

- 1. *Souligne* qu'il importe de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen du Programme 2030, à l'échelle nationale, régionale et mondiale³:
- 2. Est consciente du rôle essentiel que joue le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui sert de cadre régional aux activités de suivi et d'examen, notamment aux États membres qui y débattent, avec leurs pairs au niveau régional, des examens nationaux volontaires avant de les soumettre au forum politique de haut niveau pour le développement durable :
- 3. Demande à ses membres et prie instamment le Conseil économique et social de veiller à ce que les contributions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable soient, chaque année, dûment prises en compte dans le programme et les délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

2 B19-00554

¹ E/ESCAP/73/31, annexe II.

² ESCAP/75/5.

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

- 4. Prend de nouveau l'engagement d'établir une coopération régionale solide dans les domaines prioritaires définis dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique¹;
- 5. Charge le Président du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable de transmettre ces messages, au nom de la région Asie-Pacifique, au forum politique de haut niveau pour le développement durable lors des sessions qui se tiendront sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019 et de l'Assemblée générale en septembre 2019;
- 6. Prie la Secrétaire exécutive de consulter les États membres sur la manière de renforcer le lien entre le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau pour le développement durable, et invite les États membres à envisager d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, selon qu'il conviendra;
- 7. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

Cinquième	séance plénière
	31 mai 2019

B19-00554